

# PASS'MOBIL' Agglo



## L'aide à l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion

Afin de faciliter l'usage du vélo et d'accélérer le développement des déplacements doux, la Communauté d'agglomération de Béthune- Bruay renouvelle le **PASS'MOBIL' Agglo** !

Cette année encore, l'aide financière sera octroyée, en trois vagues de distribution à partir du 2 mars aux habitants du territoire qui en feront la demande\* pour l'achat de **vélo mécanique, vélo à assistance électrique, (y compris rétrofit – transformation de vélo mécanique en VAE) vélo cargo, vélo adapté pour les personnes à mobilité réduite (PMR), accessoires de sécurité pour cycliste.** Cette subvention sous forme de **bon d'achat de 30 € à 500 €** sera valable chez les commerçants et associations partenaires de l'opération. Pour la 1<sup>ère</sup> session, le pass est valable jusqu'au 26 avril (hors vélo cargo et PMR). Pour la 2<sup>ème</sup> session, le pass est valable jusqu'au 26 juillet et pour la 3<sup>ème</sup> session, jusqu'au 15 novembre, sous réserve de chèques disponibles.

**AIDE** date de validité limitée

## EXCEPTIONNELLE

### QUELS MONTANTS ?

		BON D'ACHAT JUSQU'à <b>500€</b>	UELO CLASSIQUE	UELO ELECTRIQUE y compris RETROFIT	UELO CARGO	UELO PLIANT	UELO PMR	MATERIEL DE SECURITE
NEUF	70 €	300 €	500 €	200 €	500 €	30 €	-	
OCCASION								

### Sous quelles conditions ?

Pour bénéficier du **PASS'MOBIL' Agglo** il faut :

- habiter le territoire de la Communauté d'agglomération
- effectuer son achat en respectant le délai indiqué sur le chèque
- effectuer son achat dans une enseigne partenaire

Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, factures électricité, gaz, eau, téléphone ou box internet : ce sont les seuls justificatifs qui seront pris en compte pour la demande) Liste des partenaires de l'opération sur [www.bethunebruay.fr/passmobilagglo](http://www.bethunebruay.fr/passmobilagglo)

Toutes les modalités sur le  
**PASS'MOBIL' Agglo**  
disponibles sur

### COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Pour obtenir son **PASS'MOBIL' Agglo** il suffit de remplir le formulaire disponible **à partir du 2 mars 2026** sur : [demarches.bethunebruay.fr](http://demarches.bethunebruay.fr). Il vous sera demandé :

- le type d'achat envisagé (type de vélo / matériel / occasion ou neuf)
- vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, téléphone)
- un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (quittance électricité, gaz ou téléphone)

**Une fois la demande validée par la Communauté d'agglomération, le bon d'achat sera envoyé, par mail ou par courrier, au domicile du demandeur.**

[www.bethunebruay.fr/  
passmobilagglo](http://www.bethunebruay.fr/passmobilagglo)

Pass'Mobil'Agglo sera attribué en 2026 sous conditions et dans la limite du budget alloué à ce dispositif (150 000€). Veuillez noter qu'une seule subvention est accordée par foyer pour une période de quatre ans. Pour optimiser la distribution des chèques et garantir leur utilisation effective, le dispositif est structuré en trois sessions : la première débutant le 2 mars, la deuxième le 1<sup>er</sup> juin et la troisième le 21 septembre, sous réserve de la disponibilité des chèques restants. Si le chèque n'est pas utilisé lors d'une session, le pass expire et devient inutilisable.